

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2017**

**NOMBRE DE MEMBRES**  
Composant le Conseil : 35  
En exercice : 35  
Présents : 22  
Représentés : 9  
Pour : 23  
Abstentions : 8  
Contre : 0

**OBJET : Présentation des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au titre de l'année 2016**

L'An deux mille dix-sept, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le quatorze décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Étaient présents :** L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints : JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, E. CHAMBON, S. CROCI, M. FOULARD, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, Conseillers Municipaux.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

D. LAFON	à	JP. AUBRUN
M-E. MORIN	à	A-M. MERCADIER
J. DELERIN	à	C. BIGRET
V. RADAOARISOA	à	F. GAGNARD
V. FONTAINE-BORDENAVE	à	S. BOURDET
S. LE ROUZES	à	S. CROCI
T. NAPOLY	à	P. RIBATTO
G. MERGY	à	S. CICERONE
D. BEKIARI	à	A. SOMMIER

**Absents :** M. FAYE, C. ALVARO, J. N'GALLE-EBOA, J-M. GASSELIN.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1413-1,

Vu la délibération du 22 avril 2014 portant la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant la nécessité de présenter un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 décembre 2017,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Envoyé en préfecture le 28/12/2017 DEL 171220\_12  
Reçu en préfecture le 28/12/2017  
Affiché le 28/12/2017  
ID : 092-219200326-20171220-DEL171220\_12-DE

**Article 1 :** de prendre acte de la présentation de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2016 ci-dessous :

CCCPL du 7 décembre 2017	Avis de la Commission
Examens des rapports annuels de 2016 : <ul style="list-style-type: none"><li>- SOMAREP</li><li>- GERAUD</li><li>- SIGEIF</li><li>- SIPPAREC</li><li>- SIFUREP</li><li>- DODECA</li><li>- SACPA</li></ul>	FAVORABLE FAVORABLE FAVORABLE FAVORABLE FAVORABLE FAVORABLE FAVORABLE
- VALLEE SUD GRAND PARIS	NON COMMUNIQUE A LA VILLE

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :  
- M. le Préfet des Hauts de Seine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Conseiller Départemental

Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 28/12/17  
Publication/Affichage du 28/12/17 au 28/02/18  
Pour le Maire par délégation  
Le Directeur Général des Services



DEL1722017 12  
Envoyé en préfecture le 28/12/2017  
Reçu en préfecture le 28/12/2017  
Affiché le **S.E.O**  
ID : 092-219200326-20171220-DEL171220\_12-DE

# RAPPORT DE LA CCSP POUR L'ANNEE 2016





Fontenay-  
aux-Roses

# SOMMAIRE

P. 3  
SIPPEREC

P. 5  
SIGEIF

P. 7  
SIFUREP

P. 8  
SOMAREP / GERAUD

P. 10  
DODECA

P. 11  
SACPA

# > SIPPEREC

## Rappel des compétences

Pour rappel, le SIPPEREC gère deux compétences pour les collectivités :

- Energies regroupant la distribution d'électricité, les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie
- Communications électroniques

## Chiffre clés

<b>Electricité</b>	15 778km de réseaux électriques 1.8 million d'usagers 83 communes adhérentes
<b>Energies renouvelables</b>	69 centrales photovoltaïques 4 concessions pour la construction et exploitation de réseaux de chaleur géothermique
<b>Réseaux numériques télécom</b>	90 adhérents 4200 km de réseau 537 foyers raccordés

## Actualités 2016 en France

Pour l'énergie :

- ERDF est devenu ENEDIS depuis le 31 mai 2016
  - Baisse du nucléaire de 8% mais qui garde une part de 72.3%
- Hausse des énergies renouvelables et du gaz : 20% de la consommation française (gaz : 6.6%, éolien : 3.9%, solaire 1.6%).

Pour les communications électroniques :

- La France s'inscrit dans l'ouverture et le partage des données publiques (open data) et la protection des données avec la mise en place de la loi du 7 octobre 2016.
- Aménagement du territoire en très haut débit.

Pour la mutualisation des achats :

- Le SIPPEREC gère actuellement 3 groupements de commandes (Communications électroniques/ Systèmes d'information géographique et données / Commande de l'électricité et Maîtrise de l'énergie)

La ville adhère à plusieurs marchés de ces 3 groupements car il présente plusieurs avantages :

- La mise en place du marché par le SIPPEREC permet un cahier des charges complet grâce à une expertise de ses agents.
- Un coût moindre pour la collectivité grâce à l'effet de volume
- Il propose des marchés innovants

La Ville a décidé d'adhérer à ces trois groupements pour plusieurs marchés (voir page suivante) afin de bénéficier de ses avantages.

## Cotisations

11 057 € pour 2016.

Sujet ou marché	POINTS FORTS 2016
Prestations dédiées à la recherche d'amiante et d'hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP) dans les revêtements bitumeux des trottoirs et chaussées	Réalisation de prélèvements amiante sur chaussées et trottoirs préalablement à la réalisation de travaux de voirie, montant engagé en 2016 sur différents sites de la ville (rue Boucicaut, rue Rémy Laurent...) : 27.000 € TTC.
Prestations topographiques foncières	Réalisation de levés topographiques permettant de disposer de plans numérisés pour élaborer des projets de voirie et accroître la base de données du bureau d'études. Montant des dépenses en gagées pour 2016 : 13.100 € TTC sur différents sites (rue de l'abbé Grandjean, entrée Cimetière, voie d'accès école des Renards, rue François Moreau...)
Téléphonie bas débit	Il s'agit des raccordements et abonnements téléphoniques classiques pour toute taille de sites, des plus petits ne disposant que de quelques lignes analogiques isolées, aux plus gros sites équipés d'autocommutateurs téléphoniques. 110 lignes analogiques environ sur la ville et 1 ligne numérique (mairie). Utilisation pour les téléphones et les alarmes.
Téléphonie Haut débit	
Téléphonie spécifique	
Téléphonie Mobile	Téléphones portables - 112 lignes environ : 20 Forfaits à 11€ TTC et 100 forfaits à 1.80 € TTC sans dépassement.
Services de communications électroniques de type infrastructure plateforme et poste de travail en nuage (IaaS, PaaS, DaaS)	Refonte de l'infrastructure au niveau des serveurs et des équipements réseau pour moderniser le système informatique
Services d'accès Internet professionnels	Migration de la connexion internet sur l'hôtel de ville en passant d'un abonnement premium SDSL 2X2 Méga SDSL à un abonnement fibre très haut débit 40 Méga.
Installation, exploitation, maintenance de systèmes de contrôle d'accès et d'alarmes et prestations associées	Les prestations suivantes ont été réalisées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de 7 caméras de vidéoprotection</li> <li>• Equipement du Centre de Supervision Urbain (CSU) de la Police Municipale</li> <li>• Travaux de génie Civil</li> <li>• Liaison fibre caméras – CSU</li> </ul> Vidéosurveillance du Bureau de Poste Municipal du Centre Commercial Scarron
Installation, exploitation, maintenance d'un système de vidéoprotection et prestations associées	
Fourniture et acheminement d'électricité - puissances souscrites supérieures à 36 KVA - (lot n° 2) (Jaune-Vert)	Cela concerne 26 contrats pour les puissances > 36 KVA avec relève mensuelle des consommations et 17 contrats pour les puissances < 36 KVA avec relève bimensuelle. Les dépenses annuelles d'électricité (Bâtiment et Eclairage Public) pour le patrimoine communal représentent 299 731 € TTC. En 2016, la consommation annuelle d'électricité du patrimoine est de 2002,8 Mwh.
Fourniture et acheminement d'électricité - puissances souscrites inférieures ou égales à 36kVA (Bleu)	Depuis 2009, le SIPPAREC, en tant que premier producteur d'Ile de France d'énergies renouvelables, exploite une centrale photovoltaïque au GS LES Renards d'une puissance 13,1 KW. Cette centrale a fourni une production totale cumulée d'électricité de 77 387 kWh à fin 2016.

# > SIGEIF

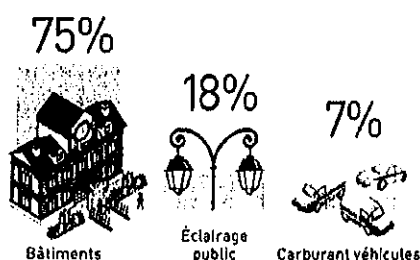
## Rappel et engagements

Le SIGEIF est spécialisé dans le gaz et l'électricité en Ile de France. Il représente 5.5 millions d'habitant pour le gaz, auquel nous adhérons. L'acheminement d'électricité est géré pour la Ville par le SIPPAREC.

Au-delà des groupements d'achats, ce syndicat est un vecteur en matière de transition énergétique. Les pouvoirs publics imposent d'ailleurs aux vendeurs d'énergie de promouvoir l'efficacité énergétique.

Le SIGEIF considère d'ailleurs les économies d'énergies comme une filière de production à part entière, car sa maîtrise devient un enjeu face à une surconsommation et au gaspillage.

Le poste de consommation d'une collectivité :



## Actions du SIGEIF

A ce titre, le SIGEIF s'associe avec le SIPPAREC se sont associés afin de valoriser financièrement les travaux en faveur d'une amélioration du patrimoine jusqu'en 2017 via les certificats d'économie d'énergie auquel la ville participe.

Elle propose également des subventions et des actions à l'attention du personnel communal.

Enfin elle met en place des groupements de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz mais aussi des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique que ce soit pour le patrimoine bâti existant que dans le cadre de rénovation lourde. La ville fait appel à 4 de ces marchés dans le cadre du fonctionnement de la Ville et de ces projets.

<b>Groupement de commandes</b>
<b>Cotisation annuelle</b>
<b>Consommation sur Fontenay aux Roses</b>

En 2016 a été lancée la consultation pour la fourniture de gaz pour 565 acheteurs d'Ile de France :

- Le lot 2 pour les lieux ayant une consommation annuelle de référence inférieure à 300MWh : Direct Energie.
- Le lot pour les lieux ayant une consommation annuelle de référence égale ou supérieure à 300MWh : ENI.

4126.93 € en 2016.

Cela concerne 39 points de livraison.  
Etat du réseau : La basse pression (23.8% de l'ensemble du réseau et 36.1 ans) est en train de disparaître progressivement au profit de la moyenne pression (76.8% et 24.1 ans).

Pour la ville, les dépenses annuelles de gaz en 2016 sont de 328 074 € TTC et la consommation annuelle globale de gaz de 6 039 626 kWh. Depuis 2015, le SIGEIF et le Sipperec proposent en commun un dispositif de valorisation des certificats d'économies d'énergie : ainsi 5 232 7512 kWh cumac ont été déposés par la ville pour un montant total reversé par le syndicat de 5023.40€

La ville n'a pas eu recours en 2016 aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique du patrimoine bâti existant, des bâtiments neuf et en rénovation lourde.



# > SIFUREP

**Le SIFUREP (Syndicat  
Intercommunal funéraire de  
la région parisienne)**

**Page 18 et 19 du rapport**

**Page 25 du rapport**

**Tarifs**

**Rapports et informations**

Nous adhérons auprès du SIFUREP pour les services suivants :

1. Gestion du service extérieur des pompes funèbres : Les familles peuvent bénéficier des tarifs négociés avec OGF/PFG pour l'organisation des obsèques et d'autres prestations complémentaires :

o La ville ne paie pas pour les indigents (confirmation du CCAS obligatoire).

o Gratuité des obsèques des enfants de moins d'un an (mort-né ou non viable)

o Prise en charge à 50 % des obsèques d'enfants de moins de 16 ans.

o Le guide des obsèques pour informer les familles

o Enquêtes dans le domaine funéraire et en particulier une enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes sur les tarifs pratiqués sur le territoire.

2. Gestion des crématoriums et des sites cinéraires

3. Mission d'assistance juridique pour des questions ponctuelles et bibliothèque de documents

4. Prise en charge des appels d'offres

Coût pour l'ensemble de ces missions : 0.05075 € TTC par habitant (1151 €) + 900 € pour l'adhésion à la centrale d'achat.

Nous avons adhéré en fin d'année 2016 à la Centrale d'achat du SIFUREP afin que le service Etat Civil et notamment la gardienne du cimetière soient accompagnés pour l'élaboration d'un plan de reprise de sépulture.

# > SOMAREP / GERAUD

## Rappel sur le changement de concession

La SOMAREP était délégataire pour la gestion de la Halle aux comestibles qui a pris fin le 14 octobre 2016. Le contrat qui avait été rédigé précédemment, présentait des difficultés d'application car il avait été mis en place à la fois pour la structure provisoire et pour la structure définitive et avait été rédigé sur la base du projet.

La ville a donc décidé de revoir complètement la concession afin de la faire évoluer aux nouveaux besoins de la ville et impulser une redynamisation.

Aux termes des réponses apportées par les différents candidats, l'offre de la société Géraud a tout de suite convaincu la Ville car elle a mis en avant les problèmes rencontrés sur notre territoire et proposé des solutions adaptées. Elle a été retenue et son contrat court jusqu'en 2023.

La nouvelle concession étant en place, le présent rapport met en avant les évolutions apportées en 2016.

## Aspect financier

La redevance a évolué avec le nouveau contrat :

Sociétés :	Part fixe annuelle	Part variable % sur le CA
SOMAREP	Part évolutive : 13000 € pendant la phase provisoire	10%
	De 60000 à 64000 € environ avec la nouvelle halle.	
GERAUD	75 000 €	7%

## Tarifs des droits de place

Les tarifs n'ont pas été augmentés pendant l'année 2016.

## Réorganisation de la Halle

Le but a été d'améliorer l'attractivité commerciale en réorganisant les espaces pour mettre en valeur la diversité des offres et des commerçants, proposée par le délégataire dans son offre.

Chaque nouveau commerçant voulant intégrer la halle doit motiver sa candidature.

Animations et  
opérations  
commerciales

Une amélioration s'est déjà amorcée puisque nous enregistrons plus de commerçants volants depuis la mise en place du nouveau contrat.

Le nombre d'animations ont été réduites mais de nouvelles ont été créées. Le budget par animation a doublé afin de les rendre plus attractives et performantes. Le budget Animations est donc resté identique aux années précédentes. Des opérations commerciales sont mises en place comme par exemple, l'arrivée des nouveaux fontenaisiens, 2 fois par an.

Nettoyage de la  
Halle

Sur l'aspect nettoyage et entretien de la Halle, l'ensemble des besoins ont été revus ainsi que les fréquences. Le nettoyage des vitres qui n'avait pas été fait depuis l'ouverture de la Halle, a été réalisé par la société Géraud et sera fait une fois par an.

# > DODECA

## Cas de mise en fourrière

Code de la route :  
Articles R325-12 à R325-46

## La DSP avec la société Dodeca

## Pourcentage de l'indemnisation

## Etat des lieux 2016 et comparaison 2015

## Chiffres d'affaires

Un véhicule peut être mis en fourrière dans les cas suivants :

- Entrave à la circulation,
- Stationnement gênant, très gênant, abusif ou dangereux,
- Défaut de présentation aux contrôles techniques ou de non-exécution des réparations prescrites,
- Vitesse supérieure à 50km/h ou plus,
- Infraction à la protection des sites et paysages classés, espaces naturels,
- Véhicule immobilisé pour une infraction qui n'a pas cessé après 48 heures.

Les véhicules sont retirés à la demande de la police Municipale et sont envoyés dans le site de stockage du prestataire.

Si le propriétaire s'avère introuvable ou insolvable, la ville qui a procédé à la demande de retrait, doit indemniser le prestataire sur la base d'un pourcentage du montant total des frais fixés par arrêté (enlèvement + expertise+ garde).

<b>Cyclomoteurs et motos</b>	50%
<b>Voitures particulières</b>	25%

100% pour les autres véhicules.

Nature de l'infraction	2016	2015
Stationnement gênant	29	34
Stationnement abusif	71	56
Accident	11	5
Vol	14	5
Incendie	4	0
<b>Total</b>	<b>129</b>	<b>100</b>
Véhicules détruits	36	32

Le détail des interventions 2016 dans le rapport.

	2016	2015
Chiffres d'Affaires	17 672	13 427
Montant de l'indemnisation	1 761	1 560

Le chiffre d'affaires et l'indemnisation sont constants depuis le début de la délégation en 2012.

# > SACPA

## Rappel juridique

Le code rural et de la pêche maritime dispose qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité (Article L.211-19-1).

## Problématiques d'un animal errant ou accidenté sur la voie publique (cf. ministère de l'agriculture)

Le nombre d'animaux en divagation ou perdus est estimé à 1 animal pour 250 habitants par an.

La divagation animale pose des problèmes :

- De protection animale (animaux accidentés)
- De potentiels problèmes de santé et de sécurité publiques (accidents sur la voie publique, morsures...)

## Notre convention avec la SACPA

N'ayant pas les moyens humains et techniques pour cette gestion, la police municipale a passé une convention avec la SACPA\* de Souzy la Briche.

\*SACPA est le service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal.

Nous avons une convention avec la SACPA pour la gestion de la fourrière animale. Le prix est déterminé en fonction du nombre d'habitants sur la commune.

## Tarifs

Montant dépensé pour l'année 2016 : 14 125.04 €

## Etat des lieux 2016 et comparaison 2015

	2016	2015
Interventions	18	10
Prise en charge	5	7
Ramassage de cadavre	6	5
Restitution propriétaire	3	4

Le détail des interventions 2016 sont précisés en page 5, 6 et 7.

**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**